

DOSSIER DE PRESSE



Rentrée scolaire 2020

Le Conseil départemental mobilisé pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage et de sécurité sanitaire dans les collèges



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
I) UNE RENTRÉE SCOLAIRE PARTICULIÈRE : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL MOBILISÉ FACE À L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19	5
1) Le Conseil départemental fournit gratuitement des masques à tous les collégiens.....	5
2) Les mesures sanitaires toujours en vigueur dans les établissements et les transports scolaires	5
II) LE DÉPARTEMENT, SOLIDAIRE DES FAMILLES POUR FAIRE FACE À LA CRISE	6
1) L'aide à la restauration scolaire pour 20 000 collégiens.....	6
2) Les transports scolaires gratuits avec la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.....	7
III) LE DÉPARTEMENT MAINTIEN UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR LES COLLÈGES	8
1) Trois collèges livrés en 2020 et 2021.....	9
2) 22 collèges construits à l'horizon 2027.....	9
3) Quatre collèges reconstruits ou réhabilités.....	11
4) Deux extensions d'ici 2023.....	11
5) La refonte de la sectorisation.....	11
IV) LE PLAN MIXITÉ SOCIALE : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE QUI SE POURSUIT	12
1) Fin du processus de fermeture progressive du collège Raymond Badiou.....	12
2) Poursuite du dispositif départemental pour les élèves du quartier de Bellefontaine.....	13
3) La valorisation des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand.....	13
4) Un dispositif d'incitation financière unique en France pour encourager la mixité sociale.....	14
5) Des partenariats pour favoriser la réussite de tous les élèves.....	14
V) UN ENGAGEMENT FORT POUR LA QUALITÉ ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES	15
1) Un plan pour la qualité alimentaire dans les collèges.....	15
2) MIAM 31 et Agrilocal : deux dispositifs pour l'insertion de produits locaux dans les cantines.....	16
3) Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets.....	17
VI) L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : UNE PRIORITÉ	18
1) Les classes ULIS.....	18
2) Un transport adapté pour les élèves en situation de handicap.....	18
VII) L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ	19
1) Les ateliers du midi.....	19
2) Le Parcours laïque et citoyen.....	19
3) Un engagement pour des collèges sans racisme.....	20

DOSSIER DE PRESSE

4) Le Concours départemental de la Résistance et de la Déportation.....	20
5) Les circuits hors les murs du Musée de la Résistance et de la Déportation.....	21
6) Le Parcours « Haute-Garonne Résistante ! »	21
VIII) L'ÉDUCATION ARTISTIQUE.....	21
IX) LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES ET DES SERVICES EN LIGNE.....	26
1) Le plan numérique 2017/2020.....	26
2) Les chariots numériques pour les collèges.....	26
3) L'Espace numérique de travail.....	27
4) La dématérialisation des services.....	27
X) LES AUTRES ACTIONS.....	28
XI) LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION.....	29
ANNEXE.....	31

Le mot du Président



Une rentrée scolaire est toujours un défi. Mais celle de 2020 est largement impactée par la recrudescence de l'épidémie de la Covid 19.

Alors que les contaminations semblent repartir à la hausse en France, le Conseil départemental a tout mis en œuvre pour préparer cette rentrée scolaire en lien avec les services académiques. Plus que jamais, ses objectifs demeurent la protection des élèves, des enseignants et des agents départementaux et la mise en place des meilleures conditions d'apprentissage pour tous.

Au plan local, chacun des 96 collèges publics fait l'objet de soins attentifs de la part des personnels d'entretien, notamment pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux. Que ce soit dans les transports scolaires, dans les salles de classe et dans les espaces de restauration des collèges, les gestes barrières restent évidemment, eux aussi, plus que jamais nécessaires.

Assurément, la crise sanitaire bouleverse nos pratiques et l'organisation générale de l'accueil des élèves. Mais le Conseil départemental continue également à porter très haut l'ambition d'une réussite scolaire pour tous les jeunes Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais.

Nous maintenons nos investissements pour répondre à la fois aux attentes pédagogiques, à la forte croissance démographique du territoire, tout en favorisant une plus grande mixité sociale dans les établissements. Bien que ralentis par la pandémie, nos chantiers se poursuivent avec pour horizon de travail 22 collèges construits ou rénovés d'ici 2024.

En cette rentrée qui s'annonce difficile socialement pour beaucoup de Haut-Garonnais et Haut-Garonnaises, nous restons aussi particulièrement mobilisés pour préserver le pouvoir d'achat des familles. Les bons solidaires créés au pic de la crise sanitaire pour l'achat de denrées alimentaires sont pérennisés. Nous maintenons également la gratuité du transport des 75 000 élèves scolarisés en Haute-Garonne et nos aides à la demi-pension des collégiens.

Nous restons également très attachés à l'accompagnement des établissements dans leurs missions d'éducation, à travers le sport, la culture et l'apprentissage de la citoyenneté avec en particulier le Parcours Laïque et Citoyen. Et pour cette rentrée, nous ouvrons de nouveaux champs pédagogiques en créant les « ateliers du midi » et le parcours « l'éloquence au collège ».

Au Conseil départemental, nous restons convaincus que l'émancipation de chaque individu passe par l'éducation et que seules une volonté politique claire et des mesures fortes pourront assurer l'avenir de nos enfants et renforcer la cohésion de la société.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

I – Une rentrée scolaire particulière : le Conseil départemental mobilisé face à l'épidémie de la Covid-19



Le Conseil départemental, compétent pour les collèges, est garant de l'entretien et de la sécurisation des établissements ainsi que de la restauration scolaire. Il mobilise pour cela près de 1 200 agents dans les collèges. La collectivité gère également les transports scolaires pour tous les élèves de Haute-Garonne, de la maternelle à la terminale, en délégation de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée.

En mai et juin derniers, dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19, le Conseil départemental s'est pleinement mobilisé, en lien avec l'Education nationale, pour pouvoir rouvrir l'intégralité des établissements, dans le respect des mesures sanitaires visant à assurer la sécurité des élèves et de l'ensemble des personnels. C'est dans le même esprit de responsabilité républicaine que le Conseil départemental s'apprête à accueillir les 56 900 collégiens attendus dans les 96 collèges publics du département, et à leur garantir les meilleures conditions d'apprentissage et de sécurité sanitaire.

1) Le Conseil départemental fournit gratuitement des masques à tous les collégiens

Alors que le gouvernement rend obligatoire le port du masque pour les élèves à partir de onze ans, le Conseil départemental a décidé de fournir deux masques textile gratuits à l'ensemble des élèves des collèges publics et privés du département. Cela représente 130 000 masques pour 65 000 collégiens en Haute-Garonne.

Ces masques textile, lavables 30 fois, sont transmis aux chefs d'établissement dès la première semaine de la rentrée scolaire, afin qu'ils soient distribués aux collégiens.

Le Conseil départemental fournira également un lot de masques chirurgicaux aux collèges ainsi qu'aux transporteurs scolaires, pour assurer la sécurité sanitaire des élèves non dotés le jour de la rentrée.

De mai à juillet 2020, le Conseil départemental a déjà procédé à la distribution d'1,4 million de masques textile gratuits à l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne, dans l'objectif de protéger la population et de pallier les carences de l'Etat.

2) Les mesures sanitaires toujours en vigueur dans les établissements et les transports scolaires

Afin d'assurer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions sanitaires possibles, les services du Conseil départemental travaillent en étroite collaboration avec la direction départementale des services de l'éducation nationale, pour garantir la sécurité des élèves et de leur famille, mais également de l'ensemble des personnels mobilisés, enseignants comme agents départementaux. Ainsi, en application du protocole de sécurité sanitaire communiqué par l'Education nationale, le Conseil départemental prévoit :

DOSSIER DE PRESSE

– **Pour les transports scolaires** : la totalité des circuits seront en service pour l'ensemble des élèves transportés du premier degré au secondaire, en fonction des dates effectives de réouverture des établissements. Les cars effectuent un circuit aller/retour par jour, un le matin et un le soir, conformément aux marchés actuellement en vigueur. Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir du collège et les véhicules sont désinfectés avant et après chaque trajet.

– **Pour la restauration scolaire** : l'ensemble des restaurants scolaires rouvriront à la rentrée en adaptant le service aux nécessaires mesures d'hygiène, notamment le respect de la distanciation physique, la distribution de gel hydro alcoolique et la désinfection des tables entre chaque service.

– **Pour les locaux des collèges** : les agents du Conseil départemental procèdent à la désinfection et à l'aération régulière des classes et des locaux, selon un protocole sanitaire strict mis en place par le Département suivant le protocole national.

– **Les flux d'entrées et de sorties des établissements** sont organisés afin de respecter la distance physique minimale, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le Département préconise le principe d'une salle par classe, les enseignants devant se déplacer et non les élèves.

II – Le département, solidaire des familles pour faire face à la crise

1 - L'aide à la restauration scolaire pour 20 000 collégiens

Pour la rentrée 2020, le Conseil départemental reconduit l'aide à la restauration scolaire pour les collégiens haut-garonnais scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État. Cette aide est attribuée en fonction des ressources du foyer, évaluées sur la base du quotient familial et peut ouvrir droit à une prise en charge des frais de demi-pension, à 50 % ou en intégralité.

21 414 collégiens demi-pensionnaires (soit 38 % des collégiens) ont bénéficié de l'aide à la restauration scolaire en 2019/2020, dont 8 705 bénéficient de la gratuité totale de la cantine. Cette aide représente un budget de 6,2 M€ pour le Conseil départemental.

Durant la crise sanitaire qui a entraîné, à compter de mi-mars, la fermeture des collèges et de leurs services de restauration, le Conseil départemental s'est mobilisé pour répondre aux difficultés des familles les plus modestes.

Ainsi, des bons solidaires ont été attribués aux 18 000 familles bénéficiant d'une aide à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020 (30 € par enfant bénéficiant d'une aide à 50% et 60 € par enfant bénéficiant d'une gratuité). Trois bons ont été adressés aux familles pour les mois d'avril, mai et juin 2020 afin de compenser les frais de restauration induits par la fermeture des établissements. Cela représente un budget 2 720 000 €.

Le Conseil départemental a également décidé de prendre en charge les frais de restauration, à hauteur de 3 € par repas, pour tous les élèves scolarisés dans un collège haut-garonnais dont le service de restauration était ouvert, sur la période du 18 mai au 3 juillet 2020.

DOSSIER DE PRESSE

Pérennisation des bons solidaires pour les plus démunis :

Le Conseil départemental a décidé de pérenniser le dispositif des Bons solidaires, créé au mois d'avril dernier par la collectivité afin de soutenir en urgence les personnes et les familles précarisées par la crise sanitaire du Covid-19.

Délivrés sous la forme de titres de paiement nominatifs pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, les bons solidaires ont permis d'aider, en plein pic de la crise, 30 000 familles comprenant d'une part les parents bénéficiaires d'une aide départementale pour la restauration scolaire de leur enfant en collège et d'autre part les familles ou personnes isolées, incluant les étudiants mis en situation de précarité, sur conditions de ressources.

Ces chèques d'accompagnement personnalisés seront désormais délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer.

Le Bon solidaire vient en complément des aides sociales habituellement versées par le Département. Il s'adresse aux personnes isolées et aux couples sans enfant, aux familles avec enfants ou femmes enceintes, aux personnes sans aucune ressource ou avec de faibles ressources, dès lors que le demandeur est majeur. Toutes doivent être domiciliées en Haute-Garonne. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire. Chaque Bon solidaire nominatif est adressé par voie postale. Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, comme suit :

- Personne isolée / couple sans enfant : 150 €
- Parent isolé / famille avec 1 enfant : 200 €
- Parent isolé / famille avec 2 enfants : 230 €
- Parent isolé / famille avec plus de 2 enfants : 300 €

2 - Les transports scolaires gratuits avec la Région Occitanie

En Haute-Garonne, le transport scolaire est gratuit de la maternelle à la terminale pour les élèves respectant la carte scolaire et fréquentant un établissement situé dans un rayon de plus d'un kilomètre en ligne droite de leur domicile.

> À titre de comparaison à l'échelle nationale, la distance minimale de prise en charge des élèves est le plus souvent de trois kilomètres par la route.

Le Conseil départemental finance intégralement 25 millions de déplacements scolaires par an, pour un budget de 47,4 M€ en 2020.

Ainsi, 74 713 élèves sont transportés, de la maternelle à la terminale, faisant ainsi de la Haute-Garonne le 1^{er} département sur le nombre d'élèves subventionnés. Cette aide permet à chaque famille haut-garonnaise d'économiser 634 € par enfant transporté.

Par ailleurs, le Département délivre gratuitement la carte Pastel aux élèves empruntant le réseau de transports urbains Tisséo et le réseau des cars liO-Arc-en-Ciel, soit 39 % des élèves. Certains élèves empruntent également le réseau TER – SNCF pour se rendre dans leur établissement.

Pour les élèves résidant sur des territoires non desservis par ces réseaux réguliers, le Conseil départemental met en œuvre des transports scolaires spécifiques gratuits en autocars.

- 58% des élèves du second degré transportés (51 % des collégiens et 68 % des lycéens)
- 1 051 circuits scolaires organisés par le Conseil départemental
- 720 autocars
- 50 000 km parcourus quotidiennement, soit 8,8 millions de km sur l'année scolaire

DOSSIER DE PRESSE

> Les nouvelles lignes de transports scolaires

Dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges déployé depuis la rentrée 2017, le Conseil départemental a mis en place de nouvelles lignes scolaires afin d'assurer le transport des élèves concernés vers leur nouveau collège d'affectation. 2 lignes supplémentaires sont créées à la rentrée 2020.



En septembre 2020, 16 lignes scolaires permettront de transporter :

- les élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} issus du quartier de la Reynerie vers les collèges toulousains Bellevue, Pierre de Fermat et Les Chalets, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille (9 lignes).
- Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} issus du quartier Bellefontaine (écoles Bastide, Dottin, Victor Hugo et Tibaous) vers les collèges Pierre Labitrie à Tournefeuille, Jules Verne à Plaisance-du-Touch, Montesquieu à Cugnaux, Michelet, Jean-Pierre Vernant et Emile Zola à Toulouse (7 lignes).

Par ailleurs, 10 lignes desserviront le nouveau lycée Martin Malvy à Cazères qui accueille les élèves de seconde et 5 lignes transporteront les élèves de 6^{ème} scolarisés au futur collège d'Escalquens vers le lycée de Saint-Orens qui les accueille en attendant l'ouverture de leur futur établissement.

Enfin, la refonte de la sectorisation des collèges se traduira par la création de 6 lignes supplémentaires desservant les collèges de Caraman, Fronton, Quint-Fonsegrives et Rieumes.

III – Le Département maintient un haut niveau d'investissement pour les collèges

Malgré les répercussions de la crise sanitaire sur les finances des collectivités locales, le Conseil départemental s'engage à maintenir les investissements prévus pour les collèges afin de répondre à la forte croissance démographique du territoire.

En effet, la Haute-Garonne attend près de 8 000 nouveaux collégiens d'ici les 8 prochaines années, dont 1 600 élèves supplémentaires dès la rentrée 2020.

Entre 2015 et 2024, le Conseil départemental a prévu la construction et la rénovation de 22 collèges sur le territoire pour un budget de 320 M€.

Plusieurs établissements ont déjà été livrés, tels que Louisa Paulin à Muret (2019), Bois de la Barthe à Pibrac (2019), Georges Chaumeton à L'Union (2017) et Pierre Labitrie à Tournefeuille (2017).

Un engagement ambitieux que le Conseil départemental poursuit au-delà de 2024 avec un nouveau plan d'investissements qui programme la construction de 11 nouveaux collèges et 2 reconstructions d'établissement d'ici 2027.

L'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont des établissements à énergie positive (BEPOS) et intègrent la prise en compte de l'égalité filles-garçons dans leur conception. Cela concerne notamment l'aménagement de la cour des collèges, des toilettes (propreté, pose de patères, équipements...) et des vestiaires.

DOSSIER DE PRESSE

1) Trois collèges livrés en 2020 et 2021

- **Le futur collège d'Escalquens**, dont le chantier a été ralenti en raison des mesures de confinement, ouvrira ses portes en janvier 2021.

Ce nouvel établissement, d'une surface de 5 800 m² pourra accueillir 600 élèves et ainsi délester les collèges de Castanet-Tolosan, Ayguesvives, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Orens de Gameville et Ramonville-Saint-Agne. Le Conseil départemental mobilise un budget de 19,4 M€ pour la construction de ce premier collège à énergie positive du département.



Les 6 classes de 6^{ème} qui doivent intégrer le nouveau collège d'Escalquens seront accueillies, dès la rentrée de septembre, au lycée Pierre-Paul Riquet à Saint-Orens en attendant l'ouverture de leur nouvel établissement. Les équipes éducatives et les élèves bénéficieront de mobiliers et de matériels numériques, dont 2 chariots de tablettes, fournis par le Conseil départemental.

- **Le collège de L'Isle-en-Dodon**, dont le chantier a également été ralenti en raison des mesures de confinement, a fait l'objet d'une reconstruction hors site et sera livré en janvier 2021. Ce nouvel établissement, qui représente un budget de 14 M€, a vocation à remplacer le collège actuel situé en centre-ville dans une zone inondable. Ce collège accueillera 250 élèves.

- **Le collège Nelson Mandela de Noé** a bénéficié de travaux d'agrandissement afin de passer d'une capacité de 600 à 700 élèves et ainsi absorber la hausse des effectifs attendue dans ce secteur. L'extension sera livrée à l'automne 2020 et comprend : 3 classes banalisées, 1 salle d'arts plastiques, 1 salle de musique et un agrandissement de la deuxième salle informatique (passage de 15 à 25 places). Ces salles seront entièrement meublées et équipées par le Conseil départemental.

2) 22 nouveaux collèges construits à l'horizon 2027

a) 11 établissements programmés d'ici 2024

- **Un nouveau collège sur la commune de Beauzelle**, d'une capacité de 700 élèves, sera livré en septembre 2022. Ce nouvel établissement, situé route de Grenade, permettra de désengorger le collège d'Aussonne et de rééquilibrer la situation démographique des autres collèges situés dans cette zone géographique, notamment ceux de Blagnac. La construction de ce collège représente un budget de 21,5 M€.

- **La construction d'un nouveau collège à Cintegabelle** est programmée pour la rentrée 2022. Cette opération dont le montant s'élève à 17,2 M€, permettra de délester le collège d'Auterive. Par ailleurs, afin de faire face à la hausse démographique de ce secteur, un collège provisoire sera installé à la rentrée 2021.

- **Un collège de 600 places ouvrira ses portes à Seysses** à la rentrée 2022. La réalisation de ce nouveau collège, situé route de Labastidette, représente un budget de 21 M€. Il permettra de répondre à la forte croissance démographique du secteur du Muretain et de désengorger notamment les collèges de Frouzins, Villeneuve-Tolosane, Cugnaux, Fontenilles, Fonsorbes et Saint-Lys.

DOSSIER DE PRESSE

- **Un nouveau collège va être construit à l’horizon 2022 dans le quartier de Saint-Simon à Toulouse**, bd Eisenhower pouvant accueillir 600 élèves. Cette opération d’un montant de 18 M€ s’inscrit dans le cadre du plan d’amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. L’établissement accueillera notamment des élèves du secteur de Raymond Badiou, qui sera fermé à la rentrée 2020. La sectorisation fera l’objet d’une démarche de concertation citoyenne qui concernera plusieurs collèges du sud-ouest toulousain.
- **Un nouveau collège va être construit à Toulouse Guilhermy**, afin d’accompagner la croissance démographique dans cette partie du sud-ouest de l’agglomération et d’accueillir des élèves du secteur du collège de Bellefontaine, dont la fermeture progressive a débuté à la rentrée scolaire 2019, dans le cadre du plan pour améliorer la mixité sociale dans les collèges. Cet établissement, dont le budget est estimé à 18 M€, ouvrira ses portes à la rentrée 2022. La sectorisation fera l’objet d’une démarche de concertation citoyenne qui concernera plusieurs collèges du sud-ouest toulousain.
- Au nord de Toulouse, **un nouveau collège sera construit dans le quartier Paléficat – Grand Selve**, pour un budget de 18 M€. Cet établissement de 600 places (quartier Paléficat – Grand-Selve) permettra de délester les collèges Rosa Parks, Hubertine Auclert et Henri de Toulouse-Lautrec. L’ouverture est prévue à la rentrée 2024.
- **Au sud-est de Toulouse**, la construction d’un collège de 600 places (quartier Malepère - Montaudran) est programmée pour la rentrée 2024. Le budget de ce nouvel établissement s’élève à 18 M€. Il délétera les collèges Bellevue, Anatole France, Marcelin Berthelot à Toulouse et André Malraux à Ramonville-Saint-Agne.
- **Dans le nord du département, un collège de 600 places sera construit à Castelnau d’Estretfonds** pour délester les collèges de Fronton, Villemur-sur-Tarn, Saint-Jory, Gratentour, Aucamville et Castelginest. Il ouvrira à la rentrée 2024 et représente un budget de 18 M€.
- **Dans le quartier Saint-Martin du Touch**, la construction d’un collège de 600 places est prévue pour la rentrée 2024. Ce projet qui représente un coût de 18 M€ permettra de répondre à la pression démographique du secteur.
- **A Balma** un collège de 600 places est prévu dans le quartier de Vidailhan pour délester les collèges Jean-Pierre Vernant à Toulouse et Jean Rostand à Balma. Le budget de l’opération est estimé à 18 M€. Les discussions concernant le terrain sont en cours avec la municipalité.
- **Un nouveau collège à Muret**, pouvant accueillir 700 élèves, sera construit afin de répondre à un double enjeu : délester les collèges du secteur du Muretain et apporter une réponse significative pour améliorer l’équilibre social entre les collèges Bétance et Louisa Paulin. Dans l’attente de ce nouveau collège, une concertation publique s’ouvrira pour adapter les secteurs de recrutement des collèges de cette zone du département soumise à une forte croissance démographique. Le coût du projet s’élève à 18 M€. Les discussions concernant le terrain sont en cours avec la municipalité.

b) 11 nouveaux collèges prévus entre 2025 et 2027

Le Conseil départemental poursuit son engagement pour anticiper les besoins futurs du territoire. La projection d’effectifs effectuée à partir des programmations immobilières connues à ce jour sur les différentes zones du territoire confirme que la hausse démographique se poursuivra au-delà de 2024 sur le même rythme que celui constaté actuellement, soit plus de 1 000 élèves de plus chaque année. Ainsi, 66 000 collégiens devraient être accueillis dans les collèges publics en 2030.

Ainsi, 11 nouveaux collèges seront implantés dans les secteurs suivants :
– Un collège dans le secteur Blagnac – Mondonville – Merville,

DOSSIER DE PRESSE

Deux collèges dans le Nord de l'agglomération toulousaine (secteur Borderouge / Moulis et secteur Fenouillet – Saint-Alban – Castelginest)

- Deux collèges à Toulouse (secteur Canal du Midi / cité administrative et secteur Toulouse Euro sud-ouest – CEAT)
- Deux collèges dans le sud-ouest de l'agglomération toulousaine (zone Tournefeuille – Cugnaux, secteur Croix de Pierre)
- Un collège dans le secteur Ponts des Demoiselles / Pech David,
- Un collège dans le secteur Saint-Lys – Fontenilles – Plaisance-Du-Touch,
- Deux collèges dans le Lauragais (secteur Castanet – Ramonville – Auzeville et secteur Montgiscard – Baziège – Gardouch)

3) Trois collèges reconstruits ou réhabilités

- **Le collège Rosa Parks à Toulouse** va être réhabilité avec une reconstruction progressive de la totalité des locaux d'enseignement pour un coût d'environ 15,8 M€, ce qui permettra d'améliorer substantiellement les conditions d'accueil. Les travaux seront réalisés entre 2020 et 2022.

Par ailleurs, le Département prévoit d'ici 2027 deux reconstructions, hors sites actuels, des collèges Armand Latour à Aspet et Albert Camus à Villemur-sur-Tarn, qui ont besoin d'être agrandis.

4) Deux extensions d'ici 2023

- **Toulouse Centre** : extension du collège des Ponts Jumeaux qui permettra de créer 100 places supplémentaires, pour atteindre une capacité totale de 490 élèves. Ces travaux qui seront livrés à la rentrée 2023 représentent un budget de 6 M€.
- **Toulouse Rive Gauche** : extension du collège George Sand pour atteindre une capacité de 600 élèves pour un budget de 11,7 M€. La livraison est prévue à la rentrée 2023.

5) La refonte de la sectorisation

L'Assemblée départementale a adopté en octobre 2019 la nouvelle sectorisation des collèges haut-garonnais afin de l'adapter à l'évolution des effectifs et d'assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions à la rentrée 2020.

Ces modifications des secteurs ont été réalisées sur la base d'une concertation citoyenne menée durant plusieurs mois entre le printemps et l'automne 2019. 64 rencontres ont associé l'ensemble des parties prenantes : élus, Inspection académique, parents et associations de parents d'élèves, chefs d'établissements des écoles et des collèges, les enseignants et les représentants des organisations syndicales. Soit un total de 1495 participants.

Les modifications de secteurs ont préalablement reçu un avis favorable du Conseil départemental de l'éducation nationale qui s'est tenu le 23 septembre 2019.

Les nouvelles sectorisations ont pour objectifs de répondre à plusieurs enjeux : équilibrer les effectifs des collèges en conservant des établissements "à taille humaine" ; prendre en compte l'augmentation de la population du secteur ; rechercher un bon niveau de mixité sociale dans les établissements ; intégrer les notions de proximité géographique et de déplacements doux et favoriser le lien école-collège.

DOSSIER DE PRESSE

L

es mesures votées prévoient de répondre à la saturation de certains établissements dans les secteurs suivants :

- Nord Toulousain (collèges Rosa Parks, Hubertine Auclert et Henri de Toulouse Lautrec)
- Fontenilles/Fonsorbes : Fontenilles (collège Irène Joliot-Curie à Fontenilles)
- Lauragais (collège Jules Ferry à Villefranche-de-Lauragais)

- Nord du département (collège Albert Camus à Villemur-sur-Tarn).

> *Annexe sur la nouvelle sectorisation p.29*

IV - Le plan « mixité sociale » : une politique ambitieuse qui se poursuit

En janvier 2017, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé, en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Toulouse, un plan ambitieux d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, qui représente pour la collectivité un budget de 56 M€.

La première étape de ce plan concerne les collèges toulousains Raymond Badiou et Bellefontaine, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, pour lesquels un processus de fermeture progressive a été mis en place en attendant la construction de deux nouveaux établissements dans des zones socialement plus mixtes.

Ces deux collèges, qui scolarisaient plus de 80% d'élèves issus de familles défavorisées, subissaient durement les effets néfastes de la ségrégation urbaine des quartiers au cœur desquels ils sont implantés.

En parallèle, le plan « mixité sociale » prévoit d'améliorer les conditions d'accueil des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand, classés REP renforcé, mais également l'application d'un dispositif d'incitation financière à destination des collèges engagés pour favoriser la mixité sociale au sein de leur établissement.

1) **Fin du processus de fermeture progressive du collège Raymond Badiou**

Depuis la rentrée scolaire 2017, les élèves de CM2 issus du quartier de la Reynerie, qui dépendaient à l'origine du collège Raymond Badiou, sont affectés dans 5 collèges favorisés de la métropole toulousaine : Bellevue, Pierre de Fermat, Les Chalets à Toulouse, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille. 550 élèves ont été concernés par la mise en œuvre de ce dispositif.

L'année scolaire 2019-2020 représentait en conséquence la dernière année de fonctionnement du collège Raymond Badiou.

La fermeture définitive de l'établissement a été votée par le Conseil d'administration du collège en février 2020, avant de recevoir un avis positif du Conseil départemental de l'éducation nationale en avril. Elle a enfin été actée par l'Assemblée départementale le 18 juin 2020.

En parallèle, le chantier du futur collège, situé boulevard Eisenhower (quartier de Saint-Simon) à

Toulouse, a repris son cours suite au déconfinement. Ce collège d'une capacité maximale de 600 élèves, ouvrira ses portes en septembre 2022. Il représente un budget de 24 M€ pour la collectivité.

DOSSIER DE PRESSE

En juin 2019, le Conseil départemental a signé avec la société Vinci Immobilier la promesse de vente concernant le terrain de 2ha où sera construit le futur établissement.

Il aura vocation à accueillir des élèves issus du quartier Saint-Simon et des élèves habitant dans le

quartier de Reynerie, sur le secteur du collège Raymond Badiou. La sectorisation précise de ce nouveau collège fera l'objet d'une concertation citoyenne qui débutera au printemps 2021.

2) Poursuite du dispositif départemental pour les élèves du quartier de Bellefontaine

Depuis la rentrée scolaire 2019, le plan d'amélioration de la mixité sociale se poursuit avec les élèves du secteur du collège Bellefontaine, suivant le même procédé appliqué au collège Raymond Badiou. Ainsi les élèves entrant en 6^{ème} sont scolarisés dans 6 collèges de l'agglomération toulousaine : Michelet, Jean-Pierre Vernant et Emile Zola à Toulouse, Pierre Labitrie à Tournefeuille, Montesquieu à Cugnaux et Jules Verne à Plaisance-du-Touch.

250 élèves, issus des écoles Victor Hugo, Georges Bastide, Paul Dottin et Tibaous (actuel secteur de recrutement du collège de Bellefontaine) seront concernés pour cette rentrée 2020.

Ils bénéficient de l'ensemble des mesures d'accompagnement déployées par le Conseil départemental et l'Education nationale pour les élèves du quartier de la Reynerie, comme la mise en place de navettes dédiées et des dispositifs de médiation.

Un nouveau collège dans le quartier de Guilhermy va être construit et ouvrira ses portes à la rentrée 2022, pour accueillir les élèves du secteur de Bellefontaine et répondre à la pression démographique dans le secteur sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

Les établissements d'accueil ont été choisis après concertation selon leur composition sociale (collèges favorisés), leur capacité d'accueil et le temps de transport ne devant pas dépasser la moyenne départementale constatée à 35 minutes.

Les élèves accueillis dans ces collèges bénéficient de dispositifs dédiés : transport direct en car entièrement pris en charge par le Conseil départemental avec accompagnement d'un adulte référent, classes de 6^{ème} à 25 élèves, actions de médiation durant la pause méridienne et diverses mesures d'accompagnement éducatif et scolaire.

3) La valorisation des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand

Ces trois collèges toulousains, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, sont situés dans des secteurs relativement mixtes, mais subissent un phénomène « d'évitement » de la carte scolaire en raison d'une image dégradée.

Par conséquent, dans le cadre de son programme d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, le Département œuvre à la revalorisation de ces établissements afin de renforcer leur attractivité et ainsi encourager le retour des populations plus favorisées.

La réhabilitation in situ du collège Rosa Parks (quartier de Lalande) avec une reconstruction progressive de la totalité des locaux d'enseignement pour un coût d'environ 15,8 M€, permettra d'améliorer les conditions d'accueil. Les études ont été lancées en 2018 et les travaux seront réalisés entre 2020 et 2022.

Le collège George Sand, situé dans le quartier de la Cépière, fera l'objet d'un projet d'extension à l'horizon 2023 pour atteindre une capacité de 600 élèves.

Le déplacement de l'entrée du collège Stendhal (quartier Bagatelle), auparavant située au fond

'une impasse peu accessible, peu visible et donc peu attractive, a permis d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant.

Améliorer l'attractivité de ces collèges passe également par leur promotion auprès des familles dès

l'école primaire. Le partenariat avec la Ville de Toulouse et l'Inspection académique devrait permettre, notamment, de communiquer sur la qualité des enseignements dispensés, des dispositifs périscolaires et des locaux. Des mesures ponctuelles de sectorisation pourront compléter ce dispositif de valorisation des établissements.

4) Un dispositif d'incitation financière unique en France pour encourager la mixité sociale

Les élus départementaux ont voté en janvier 2018 un dispositif d'incitation financière ayant pour objet d'offrir aux collèges accueillant un taux important d'élèves issus de familles défavorisées, les moyens de réaliser des projets éducatifs et culturels ambitieux susceptibles de corriger les inégalités et le déterminisme social. A contrario, les collèges qui ne s'engagent pas dans cette démarche de mixité sociale voient une part de cette dotation diminuer.

Ce dispositif incitatif, mis en œuvre pour la première fois en France, s'applique depuis janvier 2019 de manière progressive sur trois années, afin de laisser un temps d'adaptation aux collèges.

Pour cela, les services départementaux proposent un accompagnement spécifique aux établissements qui le souhaitent, en concertation avec l'Inspection académique.

Concrètement, cette mesure consiste à moduler une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental aux collèges, en fonction du taux de mixité sociale des établissements. La dotation de fonctionnement comprend deux parties : la part structurelle et la part éducative. Le dispositif ne s'applique pas à la part structurelle qui permet le fonctionnement et l'entretien des bâtiments (chauffage, éclairage, entretien, maintenance, etc.). Il concerne seulement la part éducative qui permet de financer les projets pédagogiques des établissements et qui représente en moyenne 54 € par élève.

Ainsi, en 2020, en application de ce dispositif, la part éducative a varié 34 € à 68 € par élève. En 2021, elle sera échelonnée entre 22 € et 70 €.

Afin d'établir un mode de calcul le plus juste possible, le Conseil départemental s'est basé sur le taux moyen de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais et prend également en compte la configuration sociologique du secteur d'implantation des collèges.

L'objectif étant, qu'à terme, l'équilibre social, dans l'ensemble des 117 collèges publics et privés du département soit en cohérence avec celui constaté sur le territoire de recrutement du collège de secteur. Dans le cadre de la dotation de 2020, 60 collèges ont bénéficié d'un bonus.

5) Des partenariats pour favoriser la réussite de tous les élèves

En parallèle du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, le Conseil départemental a noué un partenariat avec l'IEP (Institut d'Études Politiques) de Toulouse pour mettre en œuvre un programme d'accompagnement scolaire intitulé DISPO (Dynamiques de l'Innovation Sociale et

Politique). Développé par Sciences Po Toulouse depuis 2006, ce programme a pour mission de révéler et d'accompagner, par un tutorat étudiant, les ambitions d'élèves de 3^{ème} issus de milieux défavorisés vers les études supérieures longues et des parcours post-bacs dits « d'excellence ». Ainsi, plusieurs actions permettent aux élèves de développer des compétences orales et écrites et d'acquérir une méthodologie de travail en faveur d'une insertion réussie dans les études

supérieures. Chaque semaine, les élèves participent à des ateliers pluridisciplinaires assurés par leurs enseignants. Ils sont accompagnés tout au long de l'année par des tuteurs étudiants de l'IEP qui les aident dans l'élaboration des productions mais aussi dans les trajectoires d'orientation. 6 collèges haut-garonnais sont concernés par ce dispositif.

Enfin, le Conseil départemental adhère depuis plus de 10 ans au Groupement d'intérêt public

Réussite éducative, aux côtés de Toulouse Métropole et de l'Etat. Il y a participé à hauteur de 50 000 € en 2019. Ce GIP a pour mission de prévenir la rupture sociale et scolaire des enfants, entre 2 et 16 ans, et de favoriser leur réussite éducative et scolaire.

V- Un engagement fort pour la qualité alimentaire dans les cantines

Le Conseil départemental assure l'aménagement des locaux et le remplacement du matériel des services de demi-pension des collèges en privilégiant les unités de production autonomes (seuls 9 des 96 collèges sont desservis par une cuisine centrale gérée par la Région

Occitanie et 3 établissements utilisent les services de restauration des lycées voisins).

Le Département dote par ailleurs les établissements du personnel nécessaire à l'exercice de cette mission, qui bénéficie d'un plan de formation portant sur les règles de l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent.

Ce choix de production présente notamment l'avantage de laisser à l'établissement la liberté d'élaborer ses menus en privilégiant l'achat d'une grande proportion de produits frais et locaux.



1) Un plan pour la qualité alimentaire dans les collèges

Le Conseil départemental a lancé en octobre 2019 une grande concertation sur la qualité alimentaire dans les collèges, auprès des élèves, des parents d'élèves, de la communauté éducative et du personnel en charge de la gestion et la préparation des repas.

Cette concertation s'est appuyée sur deux démarches complémentaires :

- Un sondage réalisé en face à face auprès de 500 collégiens dans 20 collèges, ainsi qu'un questionnaire en ligne renseigné par plus de 560 parents d'élèves et membres de la communauté éducative.

— Une enquête qualitative et quantitative sur les pratiques professionnelles, menée auprès des personnels de gestion et des équipes chargées de la préparation des repas dans 28 collèges. 45 établissements ont par ailleurs répondu à l'enquête en ligne.

Les résultats obtenus ont permis de dégager les attentes liées à la restauration scolaire dans les collèges et les leviers susceptibles d'être actionnés pour améliorer la qualité alimentaire. Sur cette base, le Conseil départemental a adopté, lors de la session du 29 janvier dernier, un plan d'actions dédié, qui répond à trois défis majeurs : la transition alimentaire pour changer les habitudes de

DOSSIER DE PRESSE

C

onsommation, la transition écologique pour réduire et valoriser les déchets et proposer des repas durables et responsables.

Ce plan se décline autour de 6 grands axes :

- 1- Améliorer la qualité des denrées alimentaires :
 - Renforcer le recours aux produits de qualité frais, bruts et de saison, en limitant l'utilisation de produits transformés ;
- 2- – **Fixer, à l'horizon 2022, 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques sur le volume total des achats de denrées ;**
- 3- – Engager une démarche de “végétalisation des assiettes” et expérimenter les repas végétariens au moins une fois par semaine.
- 4- Intensifier les actions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets :
 - Généraliser aux 96 collèges publics les solutions de collecte et de valorisation des biodéchets ;
 - **Réduire de 20 % le gaspillage alimentaire à l'horizon 2022.**
- 5- Construire de nouvelles perspectives en matière d'achat local :
 - Poursuivre les actions de structuration des filières de production locales et de qualité en Haute-Garonne pour développer la mise en relation entre les collèges acheteurs et les producteurs locaux ;
 - **Poursuivre la diversification des modes d'approvisionnement en développant les partenariats à l'échelle régionale.**
- 6- Renforcer l'accompagnement des services de restauration :
 - **Créer 5 postes de coordonnateurs restauration, sous la responsabilité d'un ingénieur expert, pour accompagner les collèges et les équipes de personnels départementaux dans l'évolution des pratiques ;**
 - Doter l'ensemble des collèges d'un outil informatique unique de commande et de gestion pour garantir la lisibilité et fluidifier le suivi de l'activité des services de restauration.
- 7- Impulser une nouvelle forme de gouvernance en matière de qualité alimentaire, **qui associe les élèves et leur famille** :
 - Proposer dans chaque collège la création d'une commission de restauration ;
 - **Instaurer, dès le premier semestre 2020, un pôle d'innovation pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques culinaires.**
 - Améliorer l'information sur la qualité alimentaire dans les collèges, en accompagnant les établissements dans des actions de **valorisation des produits auprès des élèves et de leur famille** (affichage des menus, identification de l'origine des produits dans les menus et dans les communications en ligne...).

IAM 31 et Agrilocal : deux dispositifs pour l'insertion de produits locaux dans les cantines

Lancé à l'initiative du Conseil départemental, Miam 31 vise à proposer de façon régulière des produits locaux de qualité dans les menus dans les des 84 collèges disposant d'une cuisine autonome dans le département, grâce aux partenariats directs avec des producteurs haut-garonnais. Le but de la démarche MIAM 31 est de favoriser une relation pérenne fondée sur le dialogue et la prise en compte des contraintes de chacun.

Des actions de formation sont proposées aux personnels des services de restauration afin de les aider dans la mise en œuvre de cette démarche.

MIAM 31 est présenté chaque année sur le stand du Conseil départemental au salon Régional de la qualité alimentaire « REGAL, par des chefs cuisiniers des collèges et des producteurs ainsi qu'au Salon international de l'agriculture de Paris.

Pour faire connaître l'action Miam31, un appel à recettes est lancé chaque mois auprès des chefs cuisiniers des collèges du département afin de mettre en avant un produit de saison et local et de le faire découvrir aux collégiens.

La recette gagnante du mois est sélectionnée selon les critères d'intérêt nutritionnel, d'originalité, de technicité, mais aussi d'utilisation de produits Miam 31 et dévoilée dans « Haute-Garonne Magazine », ainsi que dans e.collège (espace numérique de travail des collèges), au format familial de 4 personnes. Pour les chefs de cuisine, un référentiel de recettes est également accessible via e.college31 avec, depuis juin 2020, des recettes végétariennes qui reposent sur l'utilisation de produits bruts.

Depuis 2016, le Conseil départemental a enrichi le dispositif Miam31 en développant la plateforme gratuite Agrilocal 31, qui permet la mise en relation directe entre collèges et les producteurs. En 2019, une trentaine de collèges a utilisé Agrilocal31. Entre 2018 et 2019, le nombre de commandes enregistrées sur la plateforme a pratiquement doublé, passant de 327 à 585 commandes annuelles.

Le montant des achats réalisés sur la plateforme a lui aussi fortement progressé passant de plus 104 000 € en 2019 à plus 142 000 € sur les 6 premiers mois de l'année 2020.

Les collèges, principaux utilisateurs de la plateforme Agrilocal31, orientent de plus en plus leurs commandes vers des produits bio (17 %) et des d'achats réguliers (60 % des achats se font sur des durées d'engagement semestrielles ou annuelles), ce qui aide les producteurs à mieux structurer leur production et pérenniser leur liens commerciaux avec les collèges.

De plus, chaque année les animations « Au pré de l'assiette » sont menées dans une quinzaine d'établissements pour faire connaître les produits locaux de qualité aux élèves et favoriser la rencontre directe entre les producteurs et les acheteurs des collèges et communes.

En 2020, Thierry Lefort, chef de cuisine au collège de Fenouillet, puis au collège de Montrabé, a obtenu le Trophée national Agrilocal des collèges dans la catégorie Espoir. Cette distinction, qui vient récompenser un engagement constant pour s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux servira de référence à d'autres collèges.

3) Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une préoccupation constante du Conseil départemental. L'expérimentation « collecte et valorisation des biodéchets » lancée en février 2014 a permis de collecter près de 392 tonnes de déchets



DOSSIER DE PRESSE

f

ermentescibles auprès de 10 collèges. Outre le bénéfice environnemental, cette action revêt un intérêt pédagogique important dans la mesure où elle repose sur la participation active des collégiens en matière de tri sélectif et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement qui organise des actions de sensibilisation dans les collèges autour du changement climatique, met à disposition des établissements qui le souhaitent un kit d'animation « Arrêtons d'alimenter le gaspillage alimentaire ».

Depuis décembre 2017, le Conseil départemental organise, via un marché de prestations, la collecte et le traitement des biodéchets des collèges. En 2020, près de 50 collèges bénéficient de cette prestation.

VI - L'inclusion des élèves en situation de handicap : une priorité

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est pleinement mobilisé pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, à travers notamment les classes ULIS. Par ailleurs, le Conseil départemental est associé à la création des Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisés, mis en place par l'Etat à la rentrée 2019, dans l'objectif de proposer un accompagnement mutualisé des moyens pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des établissements.

1) Les classes ULIS

À la rentrée 2020, 7 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) destinées à l'accueil en milieu ordinaire d'enfants en situation de handicap seront ouvertes dans les collèges Adrienne Bolland à Bessières, Pablo Picasso à Frouzins, Pierre Mendès-France à Labarthe-sur-Lèze, Georges Brassens à Montastruc-la-Conseillère, Bois de la Barthe à Pibrac, Pierre Labitrie à Tournefeuille et Michelet à Toulouse.

Le Conseil départemental accompagne ces ouvertures en adaptant les locaux aux besoins spécifiques des élèves et en attribuant du matériel numérique, pour un budget s'élevant à plus de 200 000 € en 2019.

Ces ouvertures porteront à 72 les dispositifs de ce type dans les collèges publics du département.

2) Un transport adapté pour les élèves en situation de handicap

Parce que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur, le Conseil départemental a décidé de poursuivre la mise en œuvre de la gratuité des trois systèmes de transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap.

Ceux-ci peuvent être pris en charge depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire d'enseignement selon les conditions suivantes :

- fréquenter un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat d'association, scolarisés en CLIS ou en ULIS. Par ailleurs, le handicap doit être constaté par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et reconnu ou égal à 50 %.
- fréquenter un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture.

ar ailleurs, une allocation individuelle de transport peut être attribuée si les familles assurent elles-mêmes le transport de leur enfant avec leur véhicule personnel.

Pour les enfants utilisant les transports publics, le Conseil départemental accorde la gratuité du transport à l'élève et son accompagnateur.

À la rentrée 2020, le transport de 1 387 élèves et étudiants en situation de handicap sera pris en charge par le Conseil départemental par 150 transporteurs, pour un budget de 8,5 M€.

VII - Apprentissage de la citoyenneté : de nouvelles actions en 2020

Le Conseil départemental est fortement engagé pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines auprès des collégiens. L'enjeu majeur de la politique éducative du Département est de former des citoyens de demain, libres et éclairés.

1) Les ateliers du midi

A compter de la rentrée scolaire 2020, le Conseil départemental propose d'accompagner les collèges dans l'animation de la pause déjeuner, avec un nouveau dispositif : les ateliers du midi. La pause méridienne au collège, qui comprend, outre le temps du repas, un temps de détente, est une période importante de la journée des élèves et de la vie des établissements.

Le Conseil départemental a récemment réalisé un état des lieux des dispositifs d'animation de la pause-déjeuner, qui a révélé une forte attente des collèges en la matière. Le besoin est d'autant plus légitime que plus 93 % des élèves sont demi-pensionnaires en Haute-Garonne.

Pour répondre à cette demande, le Département a décidé de lancer un appel à projets annuel à destination des 117 collèges publics et privés haut-garonnais pour encourager et soutenir les dispositifs d'animation de la pause méridienne, dès cette rentrée scolaire. Les établissements qui le souhaitent seront invités à présenter un projet d'animation qui devra poursuivre les objectifs suivants :

- > maintenir, voire améliorer le climat scolaire, répondre à la demande d'occupation des élèves sur la pause méridienne et prévenir les incivilités ;
- > encourager la réalisation d'actions citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives favorisant le vivre ensemble, la mixité et l'émulation, quels que soient le genre, l'âge et la classe des élèves ;
- > encourager les collèges à établir des partenariats locaux en mobilisant des intervenants extérieurs, en complément des équipes de vie scolaire.

Les animations seront librement accessibles pour les élèves et gratuites.

Pour assurer la mise en œuvre de ce dispositif, les collèges, qui perçoivent déjà des dotations de fonctionnement du Conseil départemental, pourront bénéficier de moyens financiers supplémentaires en fonction de la fréquence des animations proposées. Cette aide, attribuée sous forme d'un forfait, pourra s'élever à 1 000€ pour une animation hebdomadaire et jusqu'à 8 000€ pour plusieurs animations par semaine.

2) Le Parcours laïque et citoyen

DOSSIER DE PRESSE

D

Depuis 2016, le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen dans les 96 collèges publics et 21 collèges privés du département, en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs associatifs du territoire.

Ce parcours permet de proposer aux enseignants un catalogue d'actions portées par des associations du territoire en lien avec les valeurs républicaines et le principe de laïcité.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 171 acteurs (associations, organismes, services du Conseil départemental...) proposent 271 actions, à destination de plus de 1 900 classes.

Depuis la rentrée scolaire 2019, les collégiens disposent d'un « Passeport du Parcours Laïque et Citoyen » dans lequel ils peuvent inscrire toutes les actions auxquelles ils ont participé durant leur scolarité au collège.

Ce passeport sera distribué pour cette année à tous les élèves de 6^{ème}.

Par ailleurs, pour accompagner les associations, le Conseil départemental leur offre la possibilité de suivre gratuitement deux formations sur la laïcité conçues par Loisirs Education et Citoyenneté

Grand Sud pour les intervenants du Parcours, ainsi qu'un cycle de conférences sur la prévention de la radicalisation à l'adolescence proposées par Les Militants des Savoirs.

3) Un engagement pour des collèges sans racisme

Le Conseil départemental et les services académiques de l'Education nationale se mobilisent pour développer les collèges labellisés "Ecole sans racisme".

Ce label européen, porté en France par l'association Léo Lagrange, a été créé en 1998 en Belgique. Il compte 600 établissements labellisés en Europe, dont 50 en France.

Cette démarche s'est concrétisée par la signature d'une charte commune le 21 mars 2019. Cette charte a pour vocation d'inviter les 96 collèges du département à s'engager dans la labélisation "Ecole sans racisme", à l'instar du collège Grand Selve de Grenade, qui a obtenu ce label en 2018.

4) Le Concours départemental de la Résistance et de la Déportation

Depuis sa création, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, par le biais du Musée départemental de la Résistance & de la Déportation et en partenariat avec les services académiques

de la Haute-Garonne, soutient fortement le Concours national de la Résistance et de la Déportation, organisé tous les ans depuis 1961.

A chaque édition, un thème national est défini portant à tour de rôle sur la résistance ou la déportation. Les devoirs des lauréats de chaque département sont étudiés par un jury national afin d'établir le palmarès national du concours.

Le Concours 2020 a été annulé pour cause de crise sanitaire, et son thème reporté à l'année 2020-2021 : "1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister."

DOSSIER DE PRESSE

L

La plaquette pédagogique de préparation publiée par le musée est téléchargeable sur le site du musée ainsi que sur la plateforme eCollège31.

Le Conseil départemental distribue à chaque édition près de 500 prix aux élèves du département. Les lauréats départementaux de ce concours ont par ailleurs la possibilité de participer à un voyage de mémoire, organisé et animé par le Musée départemental de la Résistance & de la Déportation. Plus d'informations sur le site du musée : <http://musee-resistance.haute-garonne.fr>

5) Les circuits hors les murs du Musée de la Résistance & de la Déportation

Depuis mai 2019, le Musée départemental de la Résistance & de la Déportation propose aux classes de 3^{ème} des circuits de visite hors les murs : pendant 2 heures et sur une dizaine de points d'étape, les élèves découvrent les lieux d'histoire et de mémoire de la ville de Toulouse durant la Seconde Guerre mondiale.

De la rue d'Alsace-Lorraine au Jardin des Plantes, les élèves peuvent découvrir les immeubles, les maisons, les commerces et les bâtiments publics les plus chargés d'histoire, ainsi que les noms et les visages de celles et ceux qui ont marqué la période.

Intégrés au catalogue du Parcours laïque et citoyen, ces circuits s'adaptent au profil des élèves et à leur projet pédagogique.

Les premiers circuits commencent dès le jeudi 3 septembre, après inscription au 05 34 33 17 46. Rendez-vous à 9h30 place Esquirol. Début du parcours à 10h. Arrivée prévue à 12h au Jardin des Plantes.

6) Le circuit pédestre « Haute-Garonne Résistante ! »

Le Conseil départemental développe depuis 2018 des parcours de découverte de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à partir de lieux de mémoire présents en Haute-Garonne.

Le circuit urbain « Haute-Garonne Résistante » est une marche exploratoire de l'histoire de la Résistance à Toulouse et sur l'ensemble du territoire. D'autres circuits sont désormais proposés dans les villes et villages, bois et forêts de la Haute-Garonne pour découvrir les nombreux témoignages historiques relatifs à la Seconde Guerre mondiale sur tout le territoire. Ces parcours permettent de découvrir l'histoire de la Résistance en marchant dans les pas de ceux qui l'ont vécue, en empruntant sentiers et chemins à la rencontre de lieux méconnus. Des circuits seront progressivement programmés dans tout le département :

Circuit du bassin Auterivain au Lauragais : Auterive – Miremont – Nailloux – Seyre – Calmont - Revel

Circuit Ouest : Fonsorbes – Saint-Lys – Brax – Pibrac – Forêt de Bouconne

Circuit du Bas-Salat et du Comminges : Cazères – Boussens - Marsoulas – Salies-du-Salat – Boulogne-sur-Gesse – L'Isle-en-Dodon

Circuit Nord-Est : L'Union – Saint-Jean – Castelmaurou – Pechbonnieu – Buzet-sur-Tarn – Villaudric – Fronton

Ces circuits s'adressent aux adultes comme aux publics scolaires. Au cours de l'année 2021, des publications et vidéos présenteront l'histoire de la Haute-Garonne pendant les « Années noires ».

VIII - L'éducation artistique

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose différents programmes d'éducation artistique pour éveiller la sensibilité des jeunes, favoriser la pratique artistique et généraliser l'accès au spectacle. 9 parcours artistiques sont ainsi proposés à partir de l'année 2020-2021, dont le nouveau dispositif « Eloquence au collège ».

> Parcours « Eloquence au collège »

À la rentrée scolaire 2020, le Département lance ce nouveau dispositif qui vise à développer

l'éloquence et cultiver ainsi l'esprit critique.

La thématique choisie s'appuie sur le programme de français de 3^{ème} (« Soi et le monde »). Les élèves auront l'occasion de réfléchir sur le rôle de la lecture dans la construction du soi. Chaque classe participante devra mettre en voix un texte choisi parmi une dizaine de propositions. Le texte choisi sera aussi le point de départ d'une production écrite.

Les élèves seront ensuite invités à venir dire le texte choisi ainsi que celui produit lors d'une journée de restitution regroupant toutes les classes participantes. Pour cette première année (2020-2021), 5 classes participeront au projet.

> Parcours « Collège au cinéma »

Expérimenté par le Département en 2019, le parcours d'éducation à l'image « Collège au cinéma », proposé par le Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC) favorise l'enrichissement de la culture cinématographique des élèves à travers la découverte d'œuvres et la rencontre de professionnels. Ce dispositif propose 3 projections par an aux collégiens, de films français ou étrangers, classiques ou contemporains. Les films présentés en version originale sous-titrée en français, sont majoritairement classés art et essai et privilégient les films français, européens et les cinématographies peu diffusées. Chaque film est accompagné d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève.

À travers ce dispositif, le Conseil départemental, aux côtés de la DRAC Occitanie et de l'Éducation nationale, veut permettre l'accès à la culture cinématographique au plus grand nombre, susciter la curiosité des collégiens et leur permettre de distinguer les différents genres cinématographiques.

En 2019-2020, Collège au cinéma a rassemblé :
1975 collégiens inscrits issus de 53 classes de 25 collèges
18 salles de cinéma
98 enseignants et équipes éducatives

> "Parcours « Parole en je(u) »

Créé en 2018 par le Département, ce parcours favorise l'ouverture des collégiens à la culture théâtrale en proposant un travail en relation avec un écrivain de théâtre, un metteur en scène et un comédien. Il permet d'initier les collégiens à l'écriture théâtrale, de former le regard du spectateur et d'encourager les enseignants à concevoir de nouveaux projets pédagogiques autour du théâtre contemporain.

En 2019-2020, 3 classes ont participé à ce projet. Avec le confinement, la restitution finale n'a pu avoir lieu. Il a été proposé aux enseignants de reconduire le projet pour l'année scolaire 2020-2021.

> Parcours « Prix collégien 31 de la bande dessinée »

Mené en partenariat avec le festival « BD Colomiers » depuis



DOSSIER DE PRESSE

2

018, ce parcours s'adresse aux classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Il a pour objectif de favoriser la découverte de la BD contemporaine et d'élire le Grand Prix Collégien 31 de la bande dessinée. Le vote des collégiens et la remise du prix ont lieu le troisième week-end de novembre, lors du Festival. Chaque année, 5 classes réparties sur tout le territoire départemental participent à cette élection. En 2020, les échanges des collégiens ont été menés virtuellement pendant le confinement, afin que la chronologie du projet soit respectée.

> Parcours Jazz au collège"

Ce parcours permet aux élèves des collèges, pour certains jumelés à des écoles élémentaires, d'acquérir une culture commune autour d'un répertoire jazz et d'être ainsi acteurs d'un projet artistique et pédagogique pendant l'année scolaire.

Ce programme s'organise autour de plusieurs rendez-vous dans l'année en direction des élèves, axés en 2020-2021 sur la thématique latine :

- le travail hebdomadaire d'un programme d'une douzaine de chansons et medley ;
- l'accès à des concerts du Festival Jazz sur son 31 ;
- l'accès à un concert éducatif
- un atelier de pratique avec un artiste professionnel autour du rapport voix/corps
- la mise à disposition d'une valise documentaire jazz ;
- la présentation d'un concert de clôture devant les parents.

En 2019/2020, 380 élèves de 10 classes de collèges et 3 classes d'écoles élémentaires y ont participé.

> "Parcours Danse au collège"

Ce parcours permet aux élèves des collèges, pour certains jumelés à des écoles élémentaires, de découvrir l'univers de création d'un artiste, de les ouvrir à des perspectives de travail, de recherche et de développer leur sensibilité artistique.

Il s'organise autour de 8 rendez-vous dans l'année en direction des élèves :

- le travail avec l'enseignant autour de la lecture d'œuvres et de la création chorégraphique
- un atelier-spectacle d'une compagnie professionnelle ;
- un atelier de pratique avec un chorégraphe d'une compagnie professionnelle ;
- l'accès à des spectacles chorégraphiques ;
- une introduction à une culture chorégraphique « Une histoire de la danse en 10 dates » ;
- une conférence dansée « Le Tour du Monde des Danses Urbaines en 10 villes » en lien avec la Place de la danse – CDCN Toulouse / Occitanie ;
- la mise à disposition d'une valise pédagogique « danse » ;
- une journée de restitution en partenariat avec Danse à l'Ecole.

En 2019/2020, près de 400 élèves ont participé au parcours ainsi que 3 classes d'écoles élémentaires.

> "Parcours Théâtre au collège – Collidram"

Ce parcours permet aux élèves des collèges de se familiariser avec le théâtre en rendant accessible son histoire et en découvrant les grands fondamentaux du jeu et de l'argumentation en lien avec des comédiens professionnels. Couplé cette année au prix « Collidram », en partenariat avec La

Plateforme des Arts Vivants en Occitanie et le Théâtre Jules Julien, ce parcours donnera la possibilité aux élèves d'élire un texte parmi trois textes édités l'année précédente, en lien avec d'autres classes d'Occitanie et de France.

Ce programme s'organise autour de 7 rendez-vous dans l'année en direction des élèves :

- la présentation des textes et des outils d'argumentation et de débat ;
- 3 ateliers d'analyse et de mise en voix des textes avec des comédiens en formation issus de la

DOSSIER DE PRESSE

C

lasse en Chantiers du Conservatoire de Théâtre de Toulouse - Théâtre Jules Julien ;

- un débat en classe pour élire le texte gagnant ;
- un comité régional de lecture pour élire le texte gagnant en Occitanie ;
- 3 ateliers de pratique avec des comédiens de la Classe en Chantiers ;
- l'accès à un spectacle de théâtre dans le cadre de la Semaine des collégiens ;
- la participation à une journée de rencontres et de restitutions théâtrales conviant l'ensemble des élèves participant au projet en Occitanie.

En 2019/2020, près de 120 élèves de 4 classes de 2 collèges ont participé à Théâtre au Collège.

> "Parcours Musiques actuelles - Peace & Love au collège"

Ce parcours permet aux élèves engagés d'être sensibilisés à l'histoire des musiques amplifiées, à l'écoute de la musique et les amener à réaliser des choix en matière d'écoute musicale, de développer leurs connaissances concernant l'appareil auditif et de les sensibiliser aux risques auditifs.

Ce programme s'organise autour de 7 rendez-vous dans l'année en direction des collégiens :

- la création d'un support de prévention au sein de l'établissement, mené par l'équipe pédagogique engagée (enseignants de différentes disciplines) ;
- la mise à disposition du DVD « Hein ? » et de sonomètres ;
- l'animation-Concert Peace & Love ;
- 2 ateliers de pratique menés par des artistes professionnels autour d'initiations à la musique assistée par ordinateur (MAO) et à la pratique musicale en lien avec les risques auditifs, au sein de l'établissement ;
- un concert-conférence de musique actuelle et échanges autour des métiers de la scène musicale dans le cadre de la Semaine des collégiens ;
- un atelier d'écoute et exposition proposé par la Médiathèque départementale, autour du rap féminin ainsi que des différents médiums d'écoute (vinyle, tablettes, etc.) ;
- une journée de rencontre et de restitution de la production finale accompagnée d'une exposition de la Médiathèque départementale sur les icônes des musiques actuelles, conviant l'ensemble des élèves.

En 2019/2020, près de 120 élèves de 4 classes de 2 collèges ont participé.

> "Parcours L'Orchestre de Chambre de Toulouse au Collège"

Ce nouveau parcours, proposé par le Conseil départemental en 2019-2020, permet aux élèves engagés d'être sensibilisés à l'écoute, l'écriture et l'histoire de la musique de chambre. L'Orchestre de Chambre de Toulouse au Collège s'organise autour de 6 rendez-vous dans l'année en direction des élèves :

- contexte et écriture : tout au long de l'année, au sein de l'établissement, l'enseignant d'éducation musicale en binôme avec l'enseignant de lettres travaille avec les classes engagées à l'écriture d'un texte, conte, récit ou poème qui sera retranscrit en musique ; ils abordent également différentes notions avec les élèves pour les préparer aux interventions de l'Orchestre ;

- concert éducatif de l'Orchestre de Chambre de Toulouse à l'Espace Roguet ;
- atelier « Jeux musicaux » : portraits musicaux, sons et émotions, jeux de rythmes... les élèves apprivoisent la musique de chambre avec un quatuor de l'Orchestre de Chambre de Toulouse au sein de l'établissement ;
- concert « Fanny Mendelssohn, Musique et libertés » de l'Orchestre de Chambre de Toulouse, dans le cadre de la Semaine des collégiens ;
- ateliers d'écriture musicale avec un artiste de l'Orchestre de Chambre de Toulouse (à partir du texte écrit par la classe, découverte des associations possibles entre le texte et la musique ;

- rencontre-restitution à l'Espace Roguet conviant l'ensemble des élèves à présenter leurs travaux et échanger sur leur processus de création. L'Orchestre de Chambre de Toulouse interprète les partitions imaginées par les classes.

DOSSIER DE PRESSE

En 2019/2020, près de 120 élèves de 4 classes de 2 collèges ont participé.

En parallèle de ces programmes, le Conseil départemental poursuit son engagement auprès des collégiens en proposant plusieurs actions passerelles, en lien avec sa programmation sur le département, afin de favoriser un accès gratuit à l'art :

- À l'Espace Roguet, les élèves ont l'opportunité de découvrir les arts vivants et d'échanger avec les artistes accueillis en résidence tout au long de l'année dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique. Sont également proposés la restitution d'actions menées par des structures partenaires : l'Office central de la coopération à l'école et la compagnie Nelson Dumont.
> 10 représentations scolaires pour 1 300 élèves (40 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème})

- Le festival Jazz sur son 31 permet de mener des actions de sensibilisation auprès des collégiens en offrant la gratuité pour assister à certains concerts du festival.

> 30 concerts accessibles dans Toulouse et ses alentours pour environ 1 000 élèves (30 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

- Sous la forme de concerts pédagogiques, la tournée Peace & Love sensibilise les collégiens à l'histoire des musiques amplifiées ainsi qu'aux risques auditifs (en partenariat avec Octopus, fédération des musiques actuelles en Occitanie)
> 10 animations-concerts dans 5 lieux du département pour 1 800 élèves (60 classes de 4^{ème} et 3^{ème})

- La Semaine des collégiens (en janvier / février 2021) permet aux jeunes hauts-garonnais d'investir le Pavillon République pour découvrir des spectacles et événements artistiques pluridisciplinaires. Durant 5 jours, se succèdent concerts pédagogiques, conférence-spectacles, lectures théâtralisées, exposition interactive...
> 5 spectacles (7 séances) pour 1 300 élèves (40 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème})

- La Semaine des cultures urbaines (juin 2021) a pour ambition de valoriser la pluralité des arts urbains, d'associer différents champs culturels et de croiser art et sport. Danse, musique, arts visuels et sports feront battre le cœur de l'Hôtel du Département, ses salons, son parvis et son Pavillon République.
> 5 propositions pour 1 500 élèves (13 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

- La galerie 3.1, au centre de Toulouse, est un espace public dédié aux expositions et aux rencontres artistiques proposées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Pour accompagner les publics et échanger autour des expositions, des visites commentées sont proposées gratuitement tous les jeudis après-midi sur inscription auprès de la Direction des Arts Vivants et Visuels du Conseil départemental.

- À partir de la rentrée de septembre 2020, les Archives départementales mettent en place des tandems éducatifs avec le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, l'Office National des Anciens Combattants ou le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne pour accompagner les élèves sur des parcours culturels et pédagogiques ainsi que des projets de classe.

- Le musée archéologique départemental propose également des activités culturelles et pédagogiques variées aux publics scolaires. La visite du musée peut se décliner de différentes façons : les visites-conférences, les visites-ateliers et les parcours ludiques.

Le programme de médiation culturelle et scientifique est disponible sur la plateforme eCollège31. (Visites gratuites sur réservation uniquement)

DOSSIER DE PRESSE

L'éducation artistique en chiffres

Près de 18 200 élèves (675 classes) bénéficient chaque année des actions du Conseil départemental en matière d'éducation artistique avec :

- près de 40 classes (près de 1 200 élèves) dans les 5 Programmes d'éducation artistique
- près de 40 séances découvertes pour 4 500 élèves du département
- plus de 640 classes (17 130 élèves) par des actions passerelles sur tout le département
- plus de 20 rendez-vous élèves et enseignants au cours de l'année
- près de 10 équipes artistiques associées

IX - Le déploiement du numérique dans les collèges et des services en ligne

1) Le plan numérique 2017 / 2020

Soucieux de fournir aux collégiens les meilleures conditions de travail possibles, le Conseil départemental dote les collèges de la Haute-Garonne d'équipements numériques performants et adaptés aux besoins pédagogiques, dans le cadre du plan numérique 2017-2020, qui représente un budget de 2 M€ par an pour la collectivité.

Établi en collaboration avec les services académiques, ce plan a pour objectif non seulement de maintenir un bon niveau d'équipement dans les collèges, mais également de rationaliser la maintenance des réseaux et des équipements.

Chaque année, plusieurs collèges du département bénéficient de ce dispositif qui permettra aux 96 collèges publics de disposer d'ici 2020 d'un parc informatique homogène, qui inclut notamment le remplacement des matériels obsolètes, des serveurs mieux sécurisés et des services informatiques améliorés pour les enseignants.

24 collèges ont été équipés en 2017, 22 en 2018, et 25 en 2019, dont les collèges Louisa Paulin à Muret et Du Bois de la Barthe à Pibrac reconstruits.

Les 23 établissements restants seront dotés en 2020, dont le nouveau collège d'Escalquens et le collège Léon Cazeneuve à L'Isle-en-Dodon, reconstruit. En raison de la crise sanitaire, 8 collèges programmés en 2020 seront déployés en 2021.

La période de confinement a imposé aux élèves de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile, ce qui a mis en difficulté les familles les plus précaires ne possédant pas les outils numériques adéquats. Le plan numérique a permis de mettre à disposition, après concertation avec les chefs d'établissement, 440 tablettes à destination des collégiens de 31 collèges, ne disposant pas du matériel informatique adapté à la poursuite de la scolarité à domicile.

2) Les chariots numériques pour les collèges

DOSSIER DE PRESSE

L

Le Ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2017 un appel à projets pour accélérer le développement du numérique dans les collèges.

Depuis, le Conseil départemental dote une douzaine de collèges par an de 2 chariots numériques avec wifi intégré contenant chacun 15 tablettes pour les élèves et 4 tablettes pour les enseignants, à mutualiser.

Cela représente un coût de 400 000 € par an pour la collectivité, qui ne perçoit plus de subvention de l'État depuis 2018.

En 2020, les collèges qui bénéficieront de chariots numériques sont les suivants : Armand Latour à Aspet, Germaine Tillion à Aussonne, Jean-Paul Laurens à Ayguesvives (2^{ème} chariot), Adrienne Bolland à Bessières, Léon Blum à Colomiers, Escalquens, Irène Joliot-Curie à Fontenilles, Pablo Picasso à Frouzins, Georges Chaumeton à L'Union, Bétance à Muret, Louisa Paulin à Muret, Alphonse de Lamartine, Henri de Toulouse-Lautrec à Toulouse, Albert Camus à Villemur-sur-Tarn.

3) L'Espace Numérique de Travail

Véritable prolongement numérique du collège et accessible 7 jours sur 7, l'espace numérique de travail (ENT) propose de nombreux services et outils tels que la consultation des emplois du temps, du cahier de textes, des notes, des absences des enseignants, etc.

Chaque collège dispose de son propre portail « eCollège31 », qui permet de favoriser un travail interactif et l'accès à tout type d'informations sur le suivi de la scolarité et la vie du collège.

Le portail eCollège31 du Département informe les familles et les collégiens sur les actions menées par le Conseil départemental pour les collégiens, leur famille et les collèges : aide à la restauration scolaire, gratuité des transports scolaires, Maison départementale des adolescents, Parcours laïque et citoyen, actions éducatives et culturelles proposées par les Archives départementales, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, et le programme d'éducation artistique et culturelle.

Il propose également deux nouvelles rubriques. L'une présente l'inclusion au collège, l'autre met à disposition des outils pour la prise en charge des besoins spécifiques des élèves.

Consultable sur tous les écrans - tablettes, smartphones, ordinateurs - eCollège31 compte plus de 1,5 million de visites mensuelles et se classe parmi les Espaces numériques de travail les plus consultés en France.

Pendant la crise sanitaire, la fréquentation des portails a plus que doublé et a nécessité la mise en place de 6 serveurs supplémentaires.

4) La dématérialisation des services

Depuis 2016, le site www.haute.garonne.fr propose de nombreux services en ligne afin d'améliorer la qualité du service public en facilitant les démarches administratives relevant des compétences départementales. Concernant les collèges, trois services sont proposés aux Haut-Garonnais.

a) La dématérialisation de l'aide à la restauration scolaire

Depuis le 1^{er} juin 2017, le Conseil départemental propose aux familles de déposer en ligne leur demande d'aide à la restauration scolaire.

Simple et rapide, le dépôt de la demande en ligne permet notamment aux parents d'accéder à tout moment à leur dossier mais aussi d'être informés par message électronique de la décision du Conseil départemental.

DOSSIER DE PRESSE

A

la fin juillet 2020, près de 15 000 demandes en ligne ont été déposées, témoignant de l'intérêt des familles pour ce service.

Par ailleurs, les collèges bénéficient aussi d'un accès dédié à ce service pour suivre en temps réel le dépôt des demandes par les familles. De plus, afin de faciliter le travail des collègues, les flux de données financières relatifs à l'aide sont désormais dématérialisés et automatisés.

b) L'inscription en ligne au transport scolaire

Depuis le 1er juin 2016, la procédure d'inscription au transport scolaire par internet est privilégiée par les familles. A cette occasion, les parents peuvent avoir l'information relative au mode de transport, visualiser et télécharger la fiche horaire du service de transport scolaire emprunté par leur enfant à la rentrée.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les demandes en ligne représentent 94 % des dossiers. Au 27 juillet 2020, la téléprocédure a déjà été utilisée pour 62 973 dossiers.

c) L'inscription en ligne au Parcours Laïque et Citoyen

Les associations qui souhaitent s'inscrire au Parcours Laïque et Citoyen peuvent déposer leur dossier en ligne, via une procédure entièrement dématérialisée. De même, les collègues disposent d'un outil dématérialisé via eCollège31 pour réserver les actions du Parcours Laïque et Citoyen qui les intéressent.

X - Les autres actions

1) Un dictionnaire bi-media pour les 6^{ème}

Le Conseil départemental offre chaque année un dictionnaire à tous les élèves entrant en classe de 6^{ème}.

Près de 17 500 dictionnaires encyclopédiques vont être distribués cette année. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne met ainsi à la portée de tous les élèves des collèges publics et privés, un outil indispensable qui les accompagnera tout au long de leur scolarité.

Depuis la rentrée scolaire 2018, le Conseil départemental distribue une édition bi-média du dictionnaire Le Robert Collège (dictionnaire papier et en ligne) aux élèves haut-garonnais entrant en 6^{ème}. La version en ligne est accessible sur l'espace numérique de travail eCollège31.

2) « Haute-Garonne collèges », un magazine sur l'actualité des collèges

En mars 2018, le Conseil départemental a lancé « Haute-Garonne Collèges », un magazine mensuel destiné à informer les élèves et leurs familles sur les actions menées par le Département à destination des collégiens. Il est diffusé dans les collèges et sur l'espace numérique de travail eCollège31.

3) La prévention en matière de sécurité routière

Le Conseil départemental distribue chaque année à tous les collégiens de 5^{ème} l'équivalent du code de la route, illustré et adapté aux adolescents : le Code Jeunes 31. Ce document permet d'aborder les différents aspects de la sécurité routière et de préparer les Attestations Scolaires de Sécurité

DOSSIER DE PRESSE

R

outière (ASSR) 1^{er} et 2^{ème} niveaux. L'an dernier, près de 17 000 Codes jeunes ont ainsi été distribués.

4) La prévention des addictions

Dans le cadre d'un plan de lutte contre les conduites addictives, le Conseil départemental édite depuis le mois de mars 2018 un guide d'information sur les addictions intitulé « Ado pas accro », à destination des collégiens, de leurs familles et des professionnels de l'éducation. . 9 000 exemplaires ont déjà été distribués dans les collèges. Aujourd'hui, ce guide est diffusé en version numérique sur eCollège31, et fourni à la demande aux établissements.

5) La prévention des incivilités dans les transports

Le Conseil départemental a mis en place des actions de médiation afin d'améliorer le déroulement du transport scolaire et de lutter contre les incivilités. En cas d'incivilité signalée par les transporteurs, une chargée de mission civisme-sécurité de la Direction des transports intervient au

quotidien auprès des familles et dans les établissements dans le but de sensibiliser les élèves aux enjeux de sécurité. Son rôle est de permettre aux différentes parties d'échanger pour une meilleure compréhension des règles en vigueur et de leurs motifs, du comportement à adopter tout en instaurant un climat de respect mutuel.

De plus, en 2019-2020, une douzaine de médiations ont été menées auprès d'une trentaine de personnes (élèves, parents, conducteurs, accompagnateurs). Par ailleurs, 5 médiations de groupe ont permis de sensibiliser près de 270 élèves au bon comportement à adopter dans le cadre du transport scolaire.

6) Les actions de prévention pour garantir la sécurité des transports scolaires

En 2019-2020, 22 opérations de sensibilisation à la sécurité accompagnées d'exercice d'évacuation rapide des autocars ont concerné 131 classes de 6^{ème} auprès de 3 930 élèves. 1 683 contrôles ont porté sur le service rendu par les transporteurs (horaires, itinéraires, points d'arrêt, âge contractuel des véhicule).

XI – Les chiffres clés de l'éducation

1) Le budget éducation

Le Conseil départemental a consacré 192 M€ à sa politique éducative en 2019. Il s'agit du 3^{ème} budget de la collectivité, dont la répartition est la suivante :

- 47,4 M€ pour les transports scolaires
- 47 M€ pour le personnel technique
- 54 M€ pour l'investissement dans le bâti
- 22.5 M€ pour le fonctionnement
- 6 M€ M€ pour l'aide à la restauration scolaire
- 14.2 M€ pour les écoles primaires et maternelles (versés aux communes dans le cadre des contrats de territoire)

DOSSIER DE PRESSE

1.3 M€ (subventions aux projets éducatifs, dont le Parcours Laïque et Citoyen)

2) Les collèges

- 56 900 élèves attendus à la rentrée 2020 dans les collèges publics
- 1 400 élèves supplémentaires à la rentrée 2020
- près de 8 000 collégiens supplémentaires attendus d'ici 8 ans
- 96 collèges publics en Haute-Garonne, dont 24 à Toulouse
- 4 collèges disposent d'un internat, d'une capacité d'accueil de 178 places : Charles Suran à Boulogne-sur-Gesse, Jean Monnet à Bagnères-de-Luchon, Didier Daurat à Saint-Gaudens et Les Trois Vallées à Salies-du-Salat
- 21 collèges privés sous contrat d'association avec l'État scolarisant 9064 élèves
- 19 collèges possèdent une SEGPA (Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté)
- 8 collèges classés Réseau éducation prioritaire à Toulouse : Bellefontaine, George Sand, Stendhal, Rosa Parks (REP +), Nicolas Vauquelin, Maurice Bécane, Claude Nougaro et Toulouse Lautrec (REP)
- 72 dispositifs ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- 32 classes d'accueil d'élèves allophones UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)
- 38 ERS (Enseignants référents de scolarités implantés sur le territoire) dont 31 dans des collèges publics, 5 dans des collèges privés et 2 à Saint-Gaudens hors collège

3) La mutualisation des charges de fonctionnement des collèges

L'aide à la restauration scolaire

Budget : 6,2 M€

21 414 collégiens demi-pensionnaires (soit 38 % des collégiens) ont bénéficié de l'aide à la restauration scolaire en 2019/2020, dont 8 705 bénéficient de la gratuité totale de la cantine.

Les transports scolaires

Budget : 47,4 M€

74 713 élèves transportés

1 387 élèves et étudiants en situation de handicap transportés à la rentrée 2020

Près de 25 millions de déplacements scolaires

Cette année, chaque famille haut-garonnaise économisera 634 € par enfant transporté.

L'investissement dans les écoles du 1^{er} degré

4,53 M€ consacrés aux efforts d'investissement des communes pour les écoles du 1er degré.

Le dictionnaire bi-média

17 500 dictionnaires bi-média offerts aux collégiens entrant en 6^{ème}

Les codes jeunes

17 000 codes de la route offerts aux élèves de 5^{ème}

Le personnel territorial des collèges

1 071 agents territoriaux titulaires

112 agents contractuels

2 apprentis en poste à la rentrée 2020

DOSSIER DE PRESSE

Annexe : Les modifications de secteur à la rentrée 2020

- Dans le secteur Nord Toulousain :

Pour alléger les effectifs du collège Hubertine Auclert, son secteur de recrutement a été modifié comme suit :

- le collège Camille Claudel à Launaguet, intègre désormais dans son secteur la partie du territoire de l'école Grand Selve ;
- le collège Jolimont à Toulouse, étend son secteur sur la zone Bonnefoy nord-est.

Ces rattachements permettent un rééquilibrage socio-démographique de ces établissements

Pour alléger les effectifs du collège Henri Toulouse-Lautrec, son secteur de recrutement a été modifié comme suit :

- le collège Rosa Parks, intègre la zone La Vache - Ferry, permettant de réunifier « quasiment » l'école Ferry ;
- le Camille Claudel à Launaguet, intègre la partie du territoire de l'école Grand Selve.

Pour alléger les effectifs du collège Rosa Parks, son secteur de recrutement a été modifié comme suit :

- le collège Georges Chaumeton à L'Union intègre dans son secteur les zones correspondant aux périmètres des écoles Olympe de Gouges et Dortis,

Pour alléger les effectifs du collège Marengo, son secteur de recrutement est modifié comme suit :

- le collège Jolimont intègre dans son secteur les 90 et 98 avenue Yves Brunaud, permettant de réunifier l'école La Juncasse et le n°170 rue de Périole

Le collège Elisabeth Badinter à Quint-Fonsegrives accueille désormais la commune de Mons dans son secteur.

- Dans le secteur Villemur-sur-tarn :

DOSSIER DE PRESSE

P

Pour alléger les effectifs du collège Albert Camus à Villemur-sur-Tarn, son secteur de recrutement a été modifié en rattachant la commune de Villaudric au collège Alain Savary à Fronton.

- Dans le secteur Villefranche-de-Lauragais:

Pour alléger les effectifs du collège Jules Ferry à Villefranche-de-Lauragais, son secteur de recrutement a été modifié en rattachant les communes de Cessaies, Mauremont, Saint-Germier, Trébons et Varennes au collège François Mitterrand à Caraman. Ces communes qui appartiennent au même regroupement pédagogique intercommunal continueront de bénéficier de la continuité des parcours scolaires entre l'école et le collège.

Un besoin de continuité pédagogique a également été exprimé pour éviter, chaque fois que cela est possible, une rupture sur le cycle 3 (CM1-CM2-6ème). Par conséquent, dans un souci de créer l'unité du regroupement pédagogique intercommunal des « Cinq Clochers » (Le Cabanial-Saint-Julia-Nogaret-Montégut-Roumens), le secteur de recrutement du collège François Mitterrand à Caraman a été modifié en rattachant la commune du Cabanial au collège Vincent Auriol à Revel .

- Dans le secteur Fontenilles :

Pour alléger les effectifs du collège Irène Joliot-Curie à Fontenilles, son secteur de recrutement a été modifié :

- le collège Léo Ferré à Saint-Lys intègre la commune de Saiguède ;

- le collège Cantelauze à Fonsorbes intègre une partie du quartier Canto Laouzetto et le quartier Mignes, situés sur la commune de Fonsorbes.

Un besoin de continuité pédagogique a également été exprimé pour éviter, chaque fois que cela est possible, une rupture sur le cycle 3 (CM1-CM2-6ème). Par conséquent, dans un souci de créer l'unité du regroupement pédagogique intercommunal Bragayrac – Empeaux – Sabonnères - Saint-Thomas, le secteur de recrutement du collège Robert Roger à Rieumes a été modifié en rattachant la commune de Sabonnères au collège Léo Ferré à Saint-Lys.

Afin de permettre au collège Léo Ferré à Saint-Lys d'accueillir les communes de Saiguède et Sabonnères, les communes de Sainte-Foy de Peyrolières et de Cambernard sont rattachées au collège Robert Roger à Rieumes.

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Coralie Bombail

coralie.bombaild31.fr

05 34 33 30 32

06 74 93 45 44

Ariane Mélazzini-

Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
HAUTE-GARONNE.FR

